

Contrat de location du Domaine les Tournesols

Marie et Serge Pasquer

le Mondiol

24220 Mouzens

Adresse de renvoi du contrat

Marie et Serge Pasquer

La teilledesud

24290 Valojoux

Tel:07.87.08.32.71/06.83.68.49.00

E-mail:lestournesols24@hotmail.fr

A.....

Le.....

Je soussigné (e)

demeurant à.....

Tel:.....Tel portable:.....

E-mail:.....

Souhaite réserver 1 chalet pour la période duau.....

pouradulte (s) etenfant (s) âgé (s) deans

Veuillez trouver ci-joint, le règlement de l'acompte représentant 30% du montant total de la location qui s'élève à€, soit€ .

Un e-mail de confirmation me sera adressé en retour .

Ménage fin de séjour 50€

Taxe de séjour en sus de 0,40€ par jour et par pers, à partir de 13 ans.

Chauffage non compris, compteur à part.

Hors juillet-Août la piscine est ouverte seulement sous conditions (voir avec les propriétaires)

Je souhaite réserver le matériel suivant pour le bébé sous réserve de disponibilité:

Chaise haute: oui/non

Lit bébé: oui/non

Baignoire: oui/non

Personne (s) à mobilité réduite:

oui

non

fauteuil roulant:

oui

non

Animaux:

oui

non

type:.....

Seulement en Juillet/Août Apéritif de bienvenue le Lundi soir.

Je règle mon acompte aujourd'hui et le solde sera versé un mois avant la date d'arrivée.

Je m'engage à me conformer aux conditions de réservation et à respecter le règlement intérieur.

Signature avec la mention lu et approuvé

Conditions générales de réservation

Date et effet du contrat :

Il vous sera demandé 30% du montant total du séjour à titre d 'acompte à la réservation. Le solde est payable 1 mois avant la date d'arrivée, passé le délai le gîte sera remis en location et l'acompte restera acquis.

Lorsque 2 familles avec enfants sont plus de 6, la location de 2 chalets est obligatoire, voir disponibilité.

Clause annulation :

Pour toute annulation réceptionnée par courrier avec accusé de réception: 2 mois à l'avance inclus avant la date d'arrivée mentionnée au contrat, il sera remboursé 50% de l'acompte.

Passé ce délai aucune somme ne sera remboursée.

En cas de départ anticipé quelque soit les circonstances, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de retard éventuel de votre arrivée, merci de nous prévenir. Si 24 heures après la date d'arrivée prévue, le locataire n'a pas pris possession du logement et sans nouvelle de lui, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer du logement.

Cependant, la totalité du séjour reste acquise.

Caution :

Une caution de 400 € par chalet vous sera demandée à l'arrivée, non encaissée, elle vous sera renvoyée sous huit jours ou détruite(souvent nous le déchirons cela évite un timbre, gaspillage) Un état des lieux sera fait à votre arrivée et lors de votre départ.

Si d'éventuels dégâts sont constatés et des frais sont nécessités par la remise en état des lieux loués après votre séjour ,ils seront imputés du chèque de caution et il vous sera renvoyé déduction faite des frais effectués.(toilette bouché aussi, dégâts extérieurs aussi).afin de ne pas pénaliser les nouveaux arrivant dans les locaux.

Ménage :

Une somme forfaitaire de 50€ par chalet sera retenue si la location n'a pas été nettoyée correctement avant le départ du locataire (four, frigo, grille barbecue, poubelle, jardin etc...)

Assurance :

le locataire devra être couvert par son assurance en responsabilité civile villégiature pour tout dommage causé de son fait.

Attestation à fournir avec le solde du règlement de la location.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou des adultes accompagnants à la piscine et pataugeoire, sur les aires de jeux et sur le site.

Le domaine les Tournesols décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Mise à disposition de la location :

Les locaux loués sont mis à disposition à partir de 16h le jour d'arrivée ; ils doivent être libérés avant 10h le jour de départ.

Le parking :

Un seul véhicule par chalet ,le deuxième véhicule sera facturé 25€ la semaine.

Animaux :

Il ne sera accepté aucun animal de compagnie autre que celui ou ceux prévus dans le contrat. L' animal devra avoir son carnet de vaccination à jour et être tenu en laisse et accompagné en dehors du terrain pour leurs besoins.

L'écuelle et le couchage ne sont pas fournis. Il est interdit d'attacher votre animal à un meuble de la location ou à un poteau de la terrasse.

Les chiens de 1ère et 2nde catégorie ne sont pas admis, ainsi que les rongeurs et les reptiles.

Règlement intérieur (extrait) :

Les locataires s'engagent à respecter les consignes du règlement intérieur en particulier concernant les troubles et nuisances envers les autres vacanciers.

Chers clients, ces précisions semblent nécessaires afin d'éviter tout malentendu. Aussi, nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que votre séjour puisse vous laisser d excellents souvenirs.

Signature du locataire :

Date :

Règlement intérieur du Parc Résidentiel

du Domaine les Tournesols

le respect du règlement :

Séjourner chez nous c'est avoir envie de calme de bien être avec convivialité et respect des autres. Cela implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Formalisé par sa signature.

Le gîte :

Un inventaire à contrôler le jour de votre arrivée est prévu. Il faut de prévoir draps, taies d'oreillers, les sacs de couchages sont à éviter question d'hygiène, merci.

Literie, couvertures, oreillers, vaisselles ou autre du gîte restent à l'intérieur. Les chauffages d'appoint sont interdits: un comptage à l'accueil fera disjoncter directement l'ensemble du domaine.une sécurité de plus pour les locataires.

Les stores extérieurs sur chaque terrasse, ils sont à laisser fermés lorsqu'il y a du vent ainsi que lors de votre absence dans votre chalet.

Circulation des véhicules :

La circulation en voiture dans les allées du parc résidentiel est autorisée à très faible allure pour le déchargement des bagages, seulement à l'arrivée et au départ.

Sinon le parking est obligatoire à l'entrée du domaine. Les voies d'accès doivent rester libres (sécurité)

Tenue et aspect du PRL :

Chacun doit veiller à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du PRL.

Les déchets de toute nature doivent être placés dans les containers et bacs prévus à cet effet. Trier vos déchets, pensons à la planète ici aussi, berceau de l'humanité. L'étendage du linge se fera sur les étendoirs, jamais à partir d'arbres ou sur les haies. Les plantations et décorations florales doivent être respectées-ne pas passer à travers les haies.

Les plantations demandent à s'exprimer ne les abîmons pas, plaisir des eux.

L'usage du tabac :

Les fumeurs sont invités à utiliser des cendriers. Ne pas jeter les mégots dans le parc ou dans les barbecues.

Attention : Il est strictement interdit de fumer dans les chalets et dans les locaux collectifs et à la piscine.

Les risques d'incendie :

les feux à l'air libre sont interdits en dehors de l'usage des barbecues. En cas d'incendie se servir des extincteurs prévus à cet effet et prévenir immédiatement la direction et les pompiers, faites le 18.

les risques de vol :

l'usager garde la responsabilité de ce qui lui appartient, doit assurer la protection de ses biens et signaler la présence de tout intrus.

Les jeux :

les espaces de jeux et de loisirs sont mis à la disposition exclusive des clients(et éventuellement de leurs invités sous réserves de l'accord de la direction pour ces derniers). Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. Les aires de jeux spécialement conçues pour se défouler à courir, jouer aux ballons ; là, la quiétude du voisinage n'est pas perturbée, surtout sur le passage de nos chers petits devant les gîtes des voisins.

La piscine et la pataugeoire :

Les règles d'hygiène et de sécurité imposées par la législation française sont faites pour votre bien être(clôture , portillon, alarmes).

1 alarme immergée est installée dans le bassin, nouvelle réglementation des piscines.

La fréquentation est réservée exclusivement aux clients des Tournesols. Elle est autorisée de 9h à 21h heure d'ouverture. En dehors de ces horaires, l'utilisation de la piscine est strictement interdite. La baignade étant non-surveillée, les enfants mineurs non accompagnés d'un de leur parent est strictement interdite. L'accès se fait sous la responsabilité de ces derniers. Le portillon d'entrée doit être maintenu fermé pour empêcher l'entrée des enfants dans l'enceinte de la piscine et le système de sécurité ne doit pas être bloqué.

L'entrée se fait pieds nus et par le pédicule et prendre une douche avant de se baigner.

Avant votre départ :

Le gîte doit être rendu propre et rangé comme vous en avez pris possession.

Le non respect du règlement :

Si un usager ne respecte pas le règlement intérieur, le responsable du Domaine les Tournesols est autorisé à le mettre en demeure de s'y conformer. Lors d'infractions sérieuses, nous sommes en droit de résilier le contrat de location et de demander l'aide des forces de police.

Les infractions suivantes marquées d'agressivité et violence physique ou verbale, l'abus (d'alcool, drogue) modifiant le comportement et mettant en cause la sécurité des usagers, locaux et piscine seront immédiatement exclus .

Signature :

Date :

